

LA METHODE GRANDES CULTURES

Qu'est-ce que la méthode Grandes Cultures ?

Objectif : atténuer le changement climatique en modifiant les pratiques ou les systèmes, sur les ateliers de grandes cultures.

Qui est concerné ? toute exploitation agricole possédant un atelier de grandes cultures. Les espèces concernées par la méthode sont les céréales, les oléagineux, les protéagineux et légumineuses à graines, les cultures fourragères assolées, les cultures industrielles mécanisées et les productions de semences et de plants. Le riz n'est pas inclus dans la méthode.

Les réductions d'émissions visées

- Les réductions d'émissions directes liées aux pratiques agricoles (fertilisation azotée, émissions des combustibles fossiles pour les engins ou l'irrigation).
- Les réductions d'émissions liées à la séquestration du carbone dans le sol.
- Les réductions d'émissions en amont (achat d'engrais, de carburant ou fuel pour les engins, l'irrigation ou les bâtiments de stockage et séchage) et en aval, les réductions d'émissions liées au séchage chez les organismes stockeurs.

Seules les réductions d'émissions effectuées sont prises en compte car le risque de non permanence est important.

A quels projets s'adresse cette méthode ?

Les critères d'éligibilité

- Avoir un atelier de grandes cultures en France
- Utiliser un outil certifié conforme à la Méthode LBC Grandes Cultures pour réaliser les calculs des réductions d'émissions
- Respecter le cadre de la Directive Nitrates, y compris hors zones vulnérables (épandage d'azote provenant des effluents d'élevage limité à 170 kilogrammes par hectare et par an)
- Respecter la conditionnalité de la PAC
- Respecter les quotas d'eau d'irrigation
- Les réductions d'émissions et le stockage de carbone du projet doivent être supérieures à zéro.

La durée du projet : 5 ans, renouvelable à condition de montrer que de nouvelles pratiques sont mises en place.

Exemple d'un projet labellisé avec cette méthode :

Pas encore de projet labellisé

Un projet va être réalisé par Arvalis avec une coopérative céréalière afin de recueillir des références pour les exploitations types de la région en grandes cultures avec les différents leviers de la méthode.

Le contenu de la méthode

Les leviers d'action

Pour réduire les émissions de GES :

- Réduire la consommation de carburant des engins (nombre de passages, écoconduite)
- Réduire la consommation d'énergie du système d'irrigation
- Réduire les doses d'azote minéral apportées
- Utiliser des inhibiteurs de nitrification
- Enfouir les apports organiques et minéraux
- Introduire des légumineuses dans les rotations (cultures principales ou intermédiaires)
- Accroître la durée des prairies temporaires
- Réduire le passage d'engins en ayant recours au semis direct

Pour stocker le carbone dans les sols :

- Planter et étendre les couverts végétaux
- Maintenir les résidus de cultures au sol
- Insérer ou allonger des prairies temporaires
- Epancher des matières fertilisantes d'origine résiduaire

Pour valoriser les productions en aval du projet :

- Récolter des cultures à plus faible teneur en humidité pour réduire les consommations d'énergie fossile des organismes stockeurs lors du séchage des récoltes.

Exemples de co-bénéfices

Au-delà de l'atténuation du changement climatique, la mise en place de certaines pratiques peut avoir d'autres impacts positifs sur l'environnement. Le porteur de projet pourra ainsi les valoriser auprès des financeurs.

Le suivi des 6 premiers co-bénéfices est obligatoire, les autres sont optionnels.

- **Limiter l'érosion des sols,**
- **Réduire la consommation d'énergie non renouvelable,**
- **Limiter les émissions d'ammoniac,**
- **Limiter la lixiviation de nitrate,**
- **Limiter la consommation en eau,**
- **Réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques,**
- Limiter la consommation du phosphore,
- Favoriser la biodiversité (infrastructures agro-écologiques, diversité des cultures, couverts favorables aux insectes),
- Développer des dynamiques territoriales,
- Augmenter les revenus et améliorer les conditions de travail.

Outil et méthode de calcul des émissions

Il n'y a pas d'outil fourni avec la méthode pour le calcul des réductions d'émissions. Le porteur de projet doit utiliser un outil certifié conforme à la méthode Grandes Cultures, comme Carbon Extract, l'outil de Rize, CarbonFarm ou myeasycarbon, pour réaliser les calculs des réductions d'émissions. Il faut faire appel à un organisme indépendant pour la certification des réductions d'émissions.

Les réductions d'émissions sont comptabilisées en tonne équivalent CO₂ par hectare.

Les réductions d'émissions sont calculées pour chaque levier, en comparant les émissions du scénario avec le projet aux émissions du scénario de référence. Pour les réductions d'émissions, les références sont celles des analyses de cycle de vie, en utilisant des facteurs d'émissions et des modes de calculs reconnus tels que IPCC 2019, OMINEA 2020, GESTIM+ ou ACV MAFOR. Pour le stockage de carbone dans les sols des modèles de simulation du stock de carbone peuvent être utilisés comme AMG, STICS ou encore AqYield.

Une évolution future de la méthode prévoit l'intégration de la valorisation des biomasses en protéines pour l'alimentation animale et la valorisation des biomasses en biomatériaux.

Pour aller plus loin

Méthode développée par Arvalis, Terres Inovia, ITB, ARTB et Agrosolutions

Le site du ministère: <https://www.ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone>

Plateforme Info Compensation Carbone : <https://www.info-compensation-carbone.com/>

en cas de questions : contact@info-cc.com